15 juin 2023

Un Conseil scientifique de la CNSA renouvelé

Le Conseil scientifique de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) est profondément renouvelé pour sa quatrième mandature (2023 – 2027). Composé de 23 membres, il assiste le Conseil et la directrice de la CNSA dans la définition des orientations et la conduite des actions de la Caisse.

Lundi 12 juin 2023, les nouveaux membres du Conseil scientifique de la CNSA se sont réunis pour leur séance d’installation.

Pour Virginie Magnant, directrice de la CNSA, « le Conseil scientifique est un formidable atout. En s'appuyant sur le croisement des regards et des expertises de ses membres, il permet à la Caisse de prendre la hauteur nécessaire pour accompagner des politiques de l'autonomie adaptées aux besoins concrets des usagers ».

Selon Jean-René Lecerf, président du Conseil de la CNSA, « les avis fondés sur l’état des connaissances scientifiques et statistiques que produira le Conseil scientifique permettront d’éclairer les membres du Conseil de la CNSA, et par là de toujours mieux convaincre les décideurs en matière de politique d’autonomie ». Il se réjouit par ailleurs des collaborations futures entre les deux conseils.

Myriam Winance, nouvelle présidente du Conseil scientifique a présenté sa vision des missions de l’instance. Elle souhaite « positionner le Conseil scientifique comme un véritable outil au service des différentes instances de la CNSA. Par un « porté à connaissances » riche de la diversité des ancrages disciplinaires et professionnels de ses membres, il doit être en capacité d’interroger les normes, les valeurs et les conceptions pour faire avancer les politiques d’autonomie en faveur du grand âge et du handicap ».

Un conseil pluridisciplinaire

L’originalité du Conseil scientifique de la CNSA tient à sa pluridisciplinarité et ses expertises multiples.

Il bénéficie des contributions croisées de 12 personnalités qualifiées, universitaires ou chercheurs issus de toute la France, nommées par décret ministériel et de 11 membres siégeant de droit, représentant un service ministériel, un organisme scientifique, une agence, une société savante ou une autorité indépendante.

Les personnalités qualifiées

Par arrêté ministériel du 26 mai 2023, **Myriam Winance, sociologue à l’INSERM** est nommée présidente du Conseil scientifique de la CNSA. **Claude Jeandel**, professeur de médecine interne et gériatrie, est nommé vice-président.

Sont également nommés :

* **Pierre-Yves Baudot**, politiste et sociologue
* **Christophe Capuano**, historien
* **Mohamed Chetouani**, enseignant chercheur, expert de l’interaction humain-machine et de la robotique sociale
* **François-Xavier Devetter**, économiste
* **Françoise Le Borgne-Uguen**, sociologue
* **Karine Lefeuvre**, juriste
* **Célia Lemaire**, enseignante chercheuse en sciences de gestion
* **Olivier Lipari Giraud**, politiste
* **Céline Racin**, enseignante chercheuse en psychopathologie et psychologie clinique
* **Marie Toullec-Thery**, enseignante chercheuse en sciences de l’éducation et de la formation

Les membres siégeant de droit

**HAS (Haute autorité de santé) : Angélique Khaled**, directrice de la qualité de l’accompagnement social et médico-social

**DREES (Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques)** **: Julie Labarthe**, sous-directrice de l'observation de la solidarité (titulaire) ; **Layla Ricroch**, cheffe du bureau Handicap, dépendance (suppléante)

**DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques)** **: Jérôme Lê**, chef du département analyse des métiers et emploi des travailleurs handicapés (titulaire) ; **Pierre Villedieu**, adjoint au chef du département analyse des métiers et emploi des travailleurs handicapés (suppléant)

**DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation)** **: Docteur Benoit Lavallart**, chargé de mission

**DEPP (Direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance) : Laurence Dauphin**, cheffe du bureau des études statistiques sur les élèves, sous-direction des statistiques et des synthèses

**INED (Institut national d’études démographiques) : Roméo Fontaine**, économiste, chargé de recherche

**INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) :  Professeure Hélène Amieva**, professeure des universités en psychogérontologie

**CNRS (Centre national de la recherche scientifique) : Claude Martin**, sociologue, directeur de recherche émérite

**SFGG (Société française de gériatrie et de gérontologie) : Professeure Sandrine Andrieu**, professeure des universités - praticien hospitalier en épidémiologie et santé publique

**SOFMER (Société française de médecine physique et de réadaptation) : Professeur Mickaël Dinomais**, professeur des universités - praticien hospitalier en médecine physique et réadaptation fonctionnelle

**Santé publique France : Tatjana Makovski**, chercheuse en santé publique (titulaire) ; **Nathalie Beltzer**, responsable d’unité (suppléante)

* À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2023, la CNSA consacre plus de 38 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.

**Contact presse**

**Maxime Le Men – CNSA**

Tél. : 07 86 32 43 68

[maxime.lemen@cnsa.fr](mailto:maxime.lemen@cnsa.fr)